



« La police de demain devra être une police sur mesure... »



Cette affirmation faite par l'ancien ministre de l'Intérieur, Gérard Colomb, je la revendique pour Tarascon.

Après l'excellente opération de police qui s'est déroulée sur le quartier des Ferrages en mars dernier, nos policiers nationaux doivent réinvestir les quartiers sensibles. Si je suis favorable à ce que la Police Municipale intervienne en complément de la Police Nationale, elle ne peut se substituer à elle et je ne permettrai pas de la faire évoluer à la frontière de leur mission.

Du bleu, on n'en a plus dans la rue !

Je demande des opérations ponctuelles voire quotidiennes de la Police Nationale dans les quartiers difficiles afin d'éradiquer les trafics. La police de sécurité du quotidien ne doit pas être un slogan de plus. La population a besoin d'être respectée et rassurée !

Quand on est Maire on est pour le pragmatisme et l'efficacité. Je ne quémande rien, si ce n'est plus de sécurité pour mes concitoyens !

*Lucien Limousin
Maire de Tarascon*

*Vice-président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Vice-président de la Communauté d'agglomération ACCM*



Une Police Municipale efficace et bien dotée

Depuis le début de l'année 2014, les effectifs de la Police Municipale de la ville sont passés de 17 (10 policiers municipaux dont 3 chefs de service, 4 agents de surveillance de la voie publique - ASVP, 2 agents au centre de supervision urbain et un agent d'accueil affecté à la régie des procès verbaux) à 20 agents (9 policiers municipaux, 9 gardes particuliers communaux, une direction et un secrétariat propre). Notre ville fait ainsi partie des mieux dotées en matière de Police Municipale.

En janvier 2017, l'association Villes de France, présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, donnait les chiffres suivants concernant les effectifs de police municipale : 4,5 policiers municipaux pour 10 000 habitants, soit pour Tarascon 7 et notre effectif est de 9 et 6 ASVP pour 10 000 habitants soit pour Tarascon, 9 agents et notre effectif est de 9 avec le statut de gardes particuliers communaux.

La Police Municipale a, depuis 2014, bénéficié d'une volonté de modernisation et d'équipement important : passage aux procès-verbaux électroniques (qui a dégagé un agent de fonction administrative), dotation en matériels (véhicules roulants, gilets pare-balles, radios portatives géolocalisées, caméras piétonnes et embarquées sur véhicules, appareils de verbalisation électronique, ...). Ces dotations se sont accompagnées d'une augmentation des effectifs et d'une réorganisation du service pour le rendre plus efficace encore. Aujourd'hui, ce sont 9 policiers municipaux en activité et 9 ASVP qui auront le statut de gardes particuliers communaux avant la fin de l'année.

Ce statut permet aux agents d'avoir certaines fonctions de police judiciaire. Ils sont dépositaires de l'autorité publique et veillent à la prévention des infractions et à l'application de la loi et des règlements. Ce statut dépasse celui d'ASVP, dont les agents ont une mission de service public. Les

gardes particuliers sont dépositaires de l'autorité publique et, à ce titre, disposent d'un pouvoir de contrainte bien plus important.

Quatre gardes particuliers seront exclusivement affectés au CSU (Centre de Supervision Urbain) dont le nombre de caméras a été multiplié par deux (de 50 à 100) depuis 2014. Un nouveau centre de supervision, doté du matériel le plus moderne en la matière, sera également opé-

rationnel avant la fin de l'année sur le site de l'ancienne bibliothèque.

De plus, la Police Municipale est dotée d'une direction et d'un secrétariat, ce qui lui permet d'assumer de nouvelles missions telles que les commissions de sécurité ou les prochaines liées à l'urbanisme. Il s'agit donc bien de la création d'un pôle de sécurité qui couvre l'ensemble des risques répertoriés sur notre commune.

Police Nationale, Police Municipale, des compétences communes mais aussi distinctes.

Police Nationale	Police Nationale et Municipale
Sécurité routière	Lutte contre les incivilités
Lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens	Lutte contre les pollutions et nuisances
Lutte contre la délinquance des mineurs	Surveillance des zones commerciales et des commerces du centre-ville
Lutte contre les cambriolages	Lutte contre les nuisances sonores
Lutte contre la toxicomanie	Prévention des violences scolaires
	Lutte contre l'habitat indigne et insalubre

La création d'une brigade environnement composée de gardes communaux, véritable police de la propreté et de la salubrité publique, était une nécessité. D'une part, du fait du comportement inadmissible de certains habitants de la ville, d'autre part pour permettre aux policiers municipaux d'assumer des fonctions plus spécifiques : tranquillité publique, prévention.

Il faut rappeler que le terme de Police Municipale désigne les pouvoirs de police assurés par les Maires. La mission du service de Police Municipale est directement liée à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique. En tant qu'agent de police judiciaire adjoint, le policier municipal a également pour mission de rédiger des rapports et des procès-verbaux.

Enfin, cette organisation permet d'harmoniser le travail de la Police Municipale et celui de la Police Nationale.

L'association des Villes de France rappelle que « la Police Municipale doit continuer à agir en complémentarité – et non en substitution – de la Police Nationale ou de la Gendarmerie ». C'est tout le sens de la convention que la commune a signé avec le Préfet des Bouches-du-Rhône et qui prévoit une répartition des interventions entre les différents services de police. Sont de la compétence pleine de la Police Nationale la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens, la délinquance des mineurs, les cambriolages et la toxicomanie. Tandis que la lutte contre les incivilités, les nuisances, la surveillance des zones commerciales et des commerces, la prévention des violences scolaires, la lutte contre l'habitat indigne sont partagées entre les deux services.

La collaboration entre les services se traduit quotidiennement par la participation active de la Ville aux réunions de la police de sécu-



rité du quotidien, sous la direction du Commandant de police, mais également par des échanges d'informations (centre de supervision urbain ou autres) et parfois des interventions communes comme lors de l'arrestation, le 28 septembre 2018, d'un trafiquant de drogue sur la route de Maillane (dont des armes furent ultérieurement retrouvées à son domicile de Beaucaire).

« C'est bien parce que la délinquance a évolué, et s'est développée, que la commune a accentué les moyens pour assurer la sécurité des Tarasconnais, en partenariat avec les forces de Police Nationale car la sécurité est une fonction souveraine de l'État, fonction dite régaliennne pour laquelle aucune délégation n'est possible. En effet, la sécurité et l'ordre public relèvent de la compétence exclusive de la Gendarmerie et de la Police Nationale. C'est parce que nous partageons la phrase du général de Gaulle citant Péguy : « L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté. Le désordre fait la servitude », que nous œuvrons au quotidien pour la sécurité des Tarasconnais. »

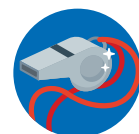
**Fabien Bouillard,
1^{er} Adjoint au Maire Délégué à la Sécurité.**



Rappel des effectifs

Mars 2014 :

- 10** Policiers Municipaux (PM)
- 4** Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- 2.5** ASVP au Centre de Supervision Urbain (CSU)
- 1** Agent Accueil et Régie Procès-Verbaux
- 1** Chef de Poste PM
- Soit 18.5 postes**



Début 2019 :

- 9** PM (en tenant compte d'un recrutement)
- 4** Gardes Particuliers Police Environnement
- 4** Gardes Particuliers au CSU (en tenant compte d'un recrutement)
- 2** Gardes Particuliers au Poste
- 1** Directeur de la Sécurité Publique
- Soit 21 postes**



Moyens actuels du Poste

- Policiers Municipaux armés du revolver 38 spécial
- 2** voitures pour la Police Municipale
- 1** voiture électrique pour la Brigade Environnement
- 2** motos pour la Police Municipale
- 2** scooters électriques pour la Surveillance Publique
- 4** VTT pour la Police Municipale
- 2** VTT électriques pour la Surveillance Publique
- Radios géolocalisées
- Caméras portatives
- Gilets pare-balles pour tous les agents



Centre de Supervision Urbain

- 100** caméras
- Géolocalisation des équipes sur le terrain
- Moyens radio performants

« La police de demain devra être une police sur mesure ... ».



Nos réf: LL/CC/2018-D-2366

Monsieur le Préfet,

« La police de demain devra être une police sur mesure... ».

Cette affirmation faite par l'ancien Ministre de l'Intérieur, Gérard COLOMB, je la revendique pour Tarascon.

Après l'excellente opération de police qui s'est déroulée en mars dernier sur le quartier des Ferrages, le sentiment d'insécurité est en train de renaître, renforcé ces derniers jours par un échange de coups de feu entre trafiquants de drogue.

Les habitants de la rue Jean Moulin, située dans ce même quartier, me signalent que « depuis quelques semaines, une petite bande de jeunes, pour ne pas dire de voyous, s'est approprié les lieux de la rue Jean Moulin pour leur petit trafic de drogue au vu et au su de tous. Ils poursuivent leur missive par un cri d'alarme : « On en a marre. Trop, c'est trop !!! ». Ils vont jusqu'à affirmer que si cette situation se passait près de mon domicile, toutes les mesures seraient prises pour arrêter ce trafic.

Monsieur le Préfet, je ne peux accepter cette dernière mise en cause personnelle, tout en comprenant l'exaspération qui monte dans un quartier, dans une rue (Jean Moulin) où les résidents sont de paisibles retraités, des personnes vivant seules et qui estiment, à juste titre, « avoir le droit de vivre dignement comme un chacun ».

Depuis que la population de Tarascon m'a fait l'honneur de me confier la fonction de Maire, je n'ai cessé d'œuvrer pour tenter de créer les conditions d'une vie quotidienne la meilleure possible. Avec ma majorité, nous agissons sur l'ensemble des éléments qui font la ville, de l'architecture au sport en passant par la culture.

Nous faisons également tout ce qui est en nos moyens dans le domaine de la prévention : le Conseil Local de Prévention de la Délinquance a été réactivé et son travail salué par les autorités judiciaires, ainsi que par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles. Nous avons signé une convention avec vous-même pour la mise en place d'une Cellule Municipale d'Échange sur la Radicalisation (CMER).

Dès 2014, j'ai souhaité réactualiser une convention prévoyant les missions de la Police Municipale en complément de la Police Nationale. En matière de vidéo-protection, la 100^e caméra a été activée il y a quelques jours, les établissements scolaires disposent de PPMS qui vont au-delà des prescriptions légales, le nouveau centre de supervision urbain (CSU) sera opérationnel le mois prochain, disposant de matériel de dernière technologie.

La Police Municipale a été restructurée, dotée de moyens nécessaires à la sécurité de ses membres (nouvelles armes, gilets pare-balles, bombes lacrymogènes, caméras individuelles, réseau et équipements radios plus fiables, systèmes de géolocalisation, parc automobile renouvelé avec notamment des véhicules électriques). Toutefois, je n'ai pas les moyens financiers suffisants pour augmenter son effectif. Ainsi, je ne peux répondre favorablement au Chef de Circonscription de Tarascon-Beaucaire qui me signale qu'il ne dispose que « d'un seul équipage opérationnel actuellement, de jour comme de nuit ... » et me demande si, « actuellement, un effectif de la Police Municipale est opérationnel afin d'organiser au mieux les interventions et rondes ».

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de trouver pour le moins « anormal » que la Police Municipale soit appelée à intervenir à la place des Nationaux dans un quartier où la déstabilisation du trafic de drogue, consécutivement à l'action de police de mars dernier, génère du conflit et donc des risques de situations délicates pour les policiers municipaux dont les prérogatives sont très limitées.

Si je suis favorable à ce que la Police Municipale intervienne en complément de la Police Nationale, elle ne peut se substituer à elle et je ne permettrai pas de la faire évoluer à la frontière du droit de sa mission.

Comme beaucoup de Maires, je suis très attaché à la distinction entre la gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de l'État et la tranquillité publique qui incombe au Maire.

Aussi, je sollicite l'État, dont vous êtes le représentant, dans le cadre de sa mission régalienne, afin que la Police de Tarascon dispose des moyens nécessaires à la lutte contre la délinquance qui s'installe sur les Ferrages, et répondre à l'attente sociale des habitants de ce quartier qui, face à l'impuissance publique constatée, me font de plus en plus part de leur volonté de le quitter.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Préfet, de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à la requête et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations les meilleures.

Tarascon, le 21 août 2018

Monsieur Olivier DE MAZIÈRES
Préfet de Police
2 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

Lucien LIMOUSIN
Maire de Tarascon
Vice-Président du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération ACCM